

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie La Cartine Daycare Inc.	Numéro de permis 2012241	Date d'inspection Le 02 février 2023	
Nom de l'établissement Garderie La Cartine Daycare 2		Numéro de téléphone (506) 384-2278	
Adresse 1766 rue Amirault Dieppe NB E1A 7K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection, le mentor en assurance de la qualité a été en mesure de vérifier les éléments de santé et les articles de la loi concernant les médicaments. Le mentor en assurance de la qualité était sur les lieux lors de la période de sieste, lors de la collation de l'après-midi et la période de jeu libre à l'intérieur et à l'extérieur.

Lors de l'inspection, les médicaments étaient rangés dans un endroit verrouillé et inaccessible aux enfants afin de prévenir le risque d'ingestion accidentelle.

L'administrateur sur les lieux confirme que les médicaments apportés dans l'établissement se trouvent dans leur contenant d'origine à l'épreuve des enfants et portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant et la dose à administrer.

Les médicaments prescrits se trouvent dans un contenant portant une étiquette indiquant le nom de l'enfant, le nom du médecin, les directives d'administration et la période pendant laquelle ils doivent être administrés.

Un registre écrit est tenu afin de documenter les moments où les médicaments sont administrés. Les fiches des médicaments administrés étaient accessibles lors de l'inspection et le mentor en assurance de la qualité confirme que les fiches étaient bien remplies. L'administrateur confirme que le parent ou le tuteur est demandé son consentement, soit à l'oral ou à l'écrit avant que l'enfant reçoive de l'acétaminophène. L'administrateur confirme également que le parent ou tuteur signe un consentement à l'écrit lorsque le parent ou le tuteur va chercher son enfant. Toute administration de médicament est documentée et tenue dans les dossiers comme l'exigent 24(3) de la Loi sur les services à la petite enfance.

L'administrateur valide également qu'ils offrent des soins aux enfants malades dans un lieu séparé des autres en attendant et avise les parents ou tuteurs de venir chercher l'enfant dans l'heure qui suit. L'administrateur confirme que si un enfant présente des signes d'une maladie reportable ou à un cas confirmé d'une maladie dont ils doivent rapporter tel qu'indiqué dans la Loi sur la santé publique et de ses règlements, l'administrateur confirme qu'ils remplissent les formulaires fournis par le ministère et avise tous les parents ou les tuteurs des

## Commentaires généraux

autres enfants.

Les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie étaient accessibles et indique que des exercices d'évacuation sont menés chaque mois. Les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs étaient également accessible et remplis pour chaque mois. Les plans d'entretiens et de vérifications de l'équipement fixe est complété chaque mois, indiquant et indique les dates de vérification et réparation, les mesures à prendre et celles prises ainsi que le nom du personnel qui a procédé aux vérifications.

Le ratio fût respecté en tout temps lors de l'inspection. Lors de l'inspection un enfant a avisé son éducatrice qu'il ne se sentait pas bien. L'éducatrice a été à l'écoute des besoins de l'enfant et était présente pour accompagner l'enfant. L'enfant a été mis à l'écart et le parent a été avisé. Des soins ont été offert à l'enfant en attendant l'arrivé de son parent. Les procédures de gestion de maladies on été suivi lors de l'inspection.

original signé par  
Erika Hickey

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 février 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Josianne St-Laurent

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 février 2023

\_\_\_\_\_  
Date